

# Demandes de remboursement

## Principe général

Nous ne ferons pas de remboursement, comme tous les autres clubs de la métropole. En effet, les associations loi de 1901 n'ont pas vocation à rembourser ou compenser les adhérents pour la fermeture des clubs suite à la crise sanitaire Covid 19. Le principe des associations est qu'on adhère à son objet et pas à l'achat d'un service.

## Des compensations possibles

Nous proposerons néanmoins des mécanismes de compensation qui ne sont pas encore complètement définis au regard des incertitudes liées à la reprise de nos activités.

Il faut distinguer 2 cas :

- Les cotisations qui permettent de jouer sur les installations du club
- Les prestations qui sont attachées à ces cotisations et notamment les cours dispensés dans le cadre des écoles de tennis et des centres d'entraînement du club.



# Demandes de remboursement

## Cas des cotisations qui permettent de jouer sur les installations du club

Toutes nos cotisations incluent une cotisation club que cela soit la cotisation loisir mais aussi les cotisations école et centre d'entraînement. Pour l'ensemble de ces cotisations nous proposerons **2 invitations gratuites (Valeur 20 €)** à utiliser en intérieur ou en extérieur et pour jeunes ou adultes, valables pour une cotisation en cours et utilisables dès à présent en faisant la demande au club et pour une cotisation active au moment de son utilisation.

## Cas des prestations attachées à des cotisations

Nous essaierons, en fonction des évolutions sanitaires et des conséquences sur la reprise partielle ou totale de nos activités, de proposer une continuité de prestation au-delà des dates normales, de trouver des formules complémentaires gratuites comme peut-être des stages pendant les vacances scolaires et pour le reste de ce qui n'aurait pas été compensé, de proposer de compléter de façon partielle par une remise pour ceux qui se ré-inscriront avec l'une des formules concernées, c'est à dire école de tennis ou centre d'entraînement. Le TCMB s'adaptera en fonction de ses moyens.